

Adresse de la société populaire de Salon (Bouches-du-Rhône), lors de la séance du 6 frimaire an III (26 novembre 1794)

## Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Salon (Bouches-du-Rhône), lors de la séance du 6 frimaire an III (26 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. pp. 193-194;

https://www.persee.fr/doc/arcpa\_0000-0000\_2012\_num\_102\_1\_19747\_t1\_0193\_0000\_4

Fichier pdf généré le 15/07/2019



Quatre de vos collègues, dignes représentants du peuple, Besson, Sevestre, Foucher du Cher et Pelletier, viennent de prouver aux Jurassiens ce qui fait la puissance nationale qui d'un seul mot réduit à l'impuissance de nuire les amis du sang, les vexateurs du peuple et les agrairiens. Fermes dans les principes que vous professez, tous décidés de mourir s'il le faut, pour détruire les factieux, ils marchent à pas de géants dans le sentier du bonheur que la Révolution avoit ouvert aux français, mais que l'intrigue des méchans avoit fermé, pour [illisible] où l'aristocratie leur faire porter leurs pas sur une nouvelle route que le sang républicain devoit inonder, et au bout de laquelle devoit se trouver un trône. Déjà les vexateurs, se distribuoient les fortunes, et le moment alloit arriver ou le projet si longtemps attendu de dépouiller la probité, l'industrie et le travail de leurs fruits mérités, devoit s'accomplir. Lorsque noyant du même œil que le peuple vous frapate le tyran et ses complices qui n'étoient rien moins que les inventeurs de ce projet infâme et destructif de toute société. Nous vous le répétons, graces vous soient rendues, vous avés par ces actes de courage sauvé la patrie, mais, représentans, maintenés votre énergie car le crime veille à vos cotés, il est prêt à profiter du moindre relâche que vous pourriés lui accorder, frappés le donc sans cesse, et mettés en pratique ce principe consolant pour les amis de la Convention et de la République, qui est que vous ne souffrirés point qu'il se lève jamais des voix qui portent plus haut que la Représentation nationale. Vos collègues dans les départemens secondent avec succès vos travaux, et par leur conduite, ils rendent au peuple sa première attitude, qui toujours fit trembler le conspirateur. Et nous vous le déclarrons, nous l'avons déjà recouvrée à un point, cette attitude, que si jamais le coquinisme et l'immoralité l'emportoient sur les principes qui forment les républicains, nous sommes prêts à plonger le poignard dans le sein de tous ceux qui en seront les zélés sectateurs, ne voulant plus pencher honteusement la tête sous le joug du terrorisme, qui étoit l'arme favorite de nos défunts sectateurs.

Votre adresse au peuple françois n'a pas peu contribué à la formation de cette dernière résolution, que nous saurons maintenir, ou les méchans nous donneront les premiers la mort.

Vive la République, vive la Convention nationale, plus de terreur mais justice sévère pour tous.

Les membres composant ladite société.

Suivent 44 signatures.

e

Les administrateurs du district et les officiers municipaux de la commune de Beaugency, département du Loiret (26).

f

La société populaire de Salon, département des Bouches-du-Rhône, remercient la Convention d'avoir anéanti le système de terreur et de sang qui alloit faire de la France un vaste tombeau; ils demandent une punition prompte et sévère des hommes qui ont fait à la patrie des plaies aussi profondes, quelque part qu'ils se trouvent: ils regardent cette mesure comme le seul moyen de ramener la paix et la tranquillité, et de faire disparoître tous les obstacles qui s'opposent encore au développement de l'opinion publique (27).

[La société populaire de Salon à la Convention nationale, s.l.n.d.] (28)

Citoyens législateurs,

De tous les sistèmes destructeurs de la chose publique, le plus affreux sans doute, fut celui de la terreur; son règne hideux et tirannique, le crime et la licence la plus effrénée, fouloient aux pieds ce qu'avoient de plus sacré les vertus et les lois, l'humanité proscrite, la justice outragée, la liberté insultée et méprisée. Voila quel étoit le patriotisme de ces vils et farouches tyrans, qui asservis eux-mêmes à toutes les passions, ne pouvoient voir qu'avec rage et fureur des hommes libres et vertueux. Dilapidations, assassinats, forfaits de toute espèce; rien ne leur coutoit, lorsqu'il s'agissoit de perdre le peuple et de renverser les lois. Ces êtres féroces et corrompus, avoient jettés sur leurs infames conspirations, un crep funebre, à la faveur duquel, ils nous préparoient, non seulement des fers, mais encore toutes les horreurs d'une cruelle anarchie. Vous avez enfin percé, législateurs, ce voile impénétrable; vous avez sû détourner l'orage et réprimer les fureurs du catalina moderne. Mais tandis que par tant de travaux glorieux, vous mérités à juste titre la reconnoissance et les bénédictions du peuple sensible et généreux, des hommes pervers, dignes continuateurs du plus cruel des tyrans, se répandoient dans nos malheureuses contrées. Les lois, la justice et la vertu y furent bientôt méconnues. Le crime y reçut des récompenses, l'anarchie alloit y être à son comble, ce fut alors, que vous nous envoyâtes les deux représentans du peuple, Auguis et Serre, et cette partie de la République fut sauvée. Leur conduite ferme et généreuse ne s'est jamais démentie, ils ont eu à surmonter des obstacles qui pour d'autres que des républicains eussent été invincibles. Ils nous ont apporté eux-mêmes ce chef-d'œuvre de morale, cette imémorable adresse au Peuple français, laquelle vivra éternellement dans la postérité, et servira de boussole à tout vrai républicain, depuis cet heureux moment, on ne voit plus de ces actes arbitraires qui consternoient tous les bons citoyens, on n'apperçoit plus ces échaffauts tous fumants du sang le plus innocent. Depuis cet heureux moment, nous sommes redevenus français et libres, et ce bonheur est votre ouvrage; que de titre, législateurs, à notre reconnoissance.

Restés à votre poste, consolidés le bonheur des hommes et celui de la République, quant à nous fermes au nôtre, nous ne reconnoîtrons jamais qu'un seul point de ralliement, la Convention nationale, et nous ne cesserons jamais de poursuivre les anarchistes, les dilapidateurs, les scélérats et les aristocrates en tout genre.

Vive la république, vive la Convention.

Suivent 107 signatures.

g

Le conseil-général de la commune de Fontaine-sous-Jouy, les membres de la société populaire et les citoyens de cette commune, district d'Evreux, département de l'Eure, applaudissent aux principes de l'adresse de la Convention au peuple français; ils l'invitent à n'abandonner son poste qu'à l'époque où le gouvernement sera affermi, et ils la remercient d'avoir rendu à Evreux le siège de l'administration de district, qui avoit été transféré à Vernon (29).

[Le conseil-général, les membres de la société populaire et des citoyens de la commune de Fontaine-sous-Jouy à la Convention nationale, Fontaine-sous-Jouy, le 19 brumaire an III] ((30))

## Citoyens représentans,

Le conseil-général de la commune de Fontaine-sous-Jouy, chef-lieu de canton, district d'Evreux, département de l'Eure; les membres de la société populaire, et les citoyens de la ditte commune, pénétrés d'admirations pour les principes énoncés dans la sublime adresse que vous venez de donner au peuple français, vous supplient de recevoir leur sincère et respectueuse reconnoissance pour un tel bienfait.

Cette sage adresse fera la consolation de tous les vrais amis de la Patrie, et le désespoir de tous ses ennemis; c'est maintenant, citoyens législateurs, que tous les véritables républicains, se rallieront à la Convention nationale, comme au seul centre unique, et à la seule représentation du peuple souverain.

Continuez, citoyens représentans, à tenir d'une main ferme, les rènes du gouvernement, et ne les lachez que lorsque vous aurez bien affermi toutes les bases de la République francaise

Abbatez toutes les factions; rendez une justice sévère à tous; afin que nul ne puisse éviter le chatiment que ses crimes auront mérité.

Nous vous prions, citoyens législateurs, de recevoir tous nos remerciemens aussi, pour la justice que vous venez de rendre aux administrés du district d'Evreux, dont la majorité souffroit infiniment de la translation dudit district dans la commune de Vernon; ce bienfaisant décret, nous prouve de plus en plus, que la justice et la probité sont maintenant à l'ordre du jour à la Convention nationale, et ne sont plus de vains mots, comme les tyrans que vous venez d'abattre ne cessoient de s'en servir pour tromper la République entière.

Nous jurons tous, citoyens représentans, de ne reconnoitre d'autre autorité que la vôtre; d'autres loix que celle émanées de vous, et de verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour vous deffendre, si jamais des malveillans osoient entreprendre de vous ravir la confiance qui vous est si justement dû, et l'autorité qui vous a été délégué.

A Fontaine-sous-Jouy, le dix-neuf brumaire de l'an troisième de la République française une et indivisible.

DE BAUMONT, maire, LUAULT, membre du conseil général, POINTET, agent national, LEFEBVRE, officier public, HÉBERT, agent salpêtrier du canton et 30 autres signatures.

 $\boldsymbol{h}$ 

La société populaire d'Angers, département de Mayenne-et-Loire, s'étonne que de méprisables individus aient la criminelle audace de lutter avec les représentants du peuple français. Nouveaux titans, ces pygmées, dit-elle, entassoient crime sur crime pour escalader la représentation. Il faut que la massue nationale pulvérise bientôt ces lions féroces encore teints du sang des nombreuses victimes qu'ils ont dévorées.

Tout le peuple, ajoute t-elle, a frémi d'horreur en entendant la lecture de cette phrase patricide prononcée dans une société jadis vénérée: Le lion n'est pas mort, parce qu'il dort: le moment où il se réveille est celui où il étrangle et déchire ses ennemis.

Cette société termine par former des vœux pour que le lion ne trouve pas à son réveil d'autre espoir que la mort (31).

[La société populaire d'Angers à la Convention nationale, Angers, le 20 brumaire an III] (32)

> La liberté ou la mort, périssent tous les hommes de sang.

## Citoyens représentans,

C'est dans un moment ou tous les hommes qui chérissent la liberté célèbrent le retour des grands principes de morale et de justice, que vous avez proclamé, que des individus, qui se qualifient d'être les amis de la liberté, osent

(29) P.-V., L, 117. (30) C 328 (1), pl. 1447, p. 2.

<sup>(31)</sup> P.-V., L, 118. Bull., 7 frim. (suppl.). (32) C 238 (1), pl. 1456, p. 5.